

Informations de base	
<b>2005/2137(ACI)</b> ACI - Procédure d'accord interinstitutionnel  Discipline budgétaire: mobilisation de l'instrument de flexibilité pour la réhabilitation et la reconstruction des pays touchés par le tsunami  <b>Subject</b>  8.70.70 Instrument de flexibilité	Procédure terminée

Acteurs principaux				
Parlement européen	<b>Commission au fond</b>		<b>Rapporteur(e)</b>	<b>Date de nomination</b>
	<b>BUDG</b> Budgets		BÖGE Reimer (PPE-DE)	02/09/2004
	<b>Commission pour avis</b>		<b>Rapporteur(e) pour avis</b>	<b>Date de nomination</b>
	<b>AFET</b> Affaires étrangères		La commission a décidé de ne pas donner d'avis.	
	<b>DEVE</b> Développement		DEVA Nirj (PPE-DE)	13/07/2005
	Conseil de l'Union européenne			
Commission européenne	<b>DG de la Commission</b>		<b>Commissaire</b>	
	Budget			